

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES
MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2005
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beulac-Garthby
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Normand Laliberté	Thetford Mines
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Jean-Marie Roy	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M	Jacques Lussier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Lessard	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, M. Marcel Roy.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. PRIÈRE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la prière est lue par le préfet de la M.R.C. de L'Amiante, M. Marcel Roy, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2005-09-4534

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 10 août 2005;
 - 2.3 Dépenses;
 - 2.4 État budgétaire au 31 août 2005;
 - 2.5 Certificats de conformité;
 - 2.6 Période de questions;
 - 2.7 Correspondance;
 - 2.8 Demandes de rencontre;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal;
 - 3.1 Lieu d'enfouissement sanitaire de Thetford Mines;
 - 3.2 Pipelines et utilisation de terres zonées agricoles;
 - 3.3 Abattage d'arbres;
 - 3.4 Modification du schéma d'aménagement;
4. Engagement de personnel;
 - 4.1 Aménagiste et chargé de projet – Plan de gestion des matières résiduelles ;
 - 4.2 Secrétaire-réceptionniste sur appel ;
 - 4.3 Inspecteur en évaluation ;
5. Avis de motion – Règlement sur la quote-part au développement économique ;
6. Adoption du règlement numéro 86 portant sur l'abattage d'arbres;
7. Schéma de couverture de risques;
 - 7.1 Interventions
 - 7.2 Prévention;
8. Procédures d'élection – Modifications ;
9. Appui à la municipalité de Coleraine – Internet haute vitesse ;
10. Mont Adstock – Demandes de subvention;
11. Taux du kilomètre pour frais de déplacement;
12. Varia ;
 - 12.1. Plan de gestion des matières résiduelles ;
 - 12.2. Compte-rendu de dossiers ;
13. Prochaine réunion du conseil des maires;
14. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2005-09-4535

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 10 août 2005

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 août 2005.

Adopté

2.3 Dépenses

CM-2005-09-4536

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

01-août-05	Bell Mobilité	4648	86,30
01-août-05	Semaine no 2005-30	Salaire	3386,64
01-août-05	Semaine no 2005-30	Salaire	549,44
01-août-05	Bell Canada (internet)	4649	74,71
01-août-05	Bell Canada	31/07/05	337,12
03-août-05	Remises juill, Caisse pop. du Carrefour	4650	7987,83
03-août-05	S.C.F.P. Local 3647	4651	202,48
03-août-05	Juillet 05, Service de lavage	4652	325,00
09-août-05	Août 05, Hydro-Québec	PD 22 août	689,54
09-août-05	Visa Desjardins Inc. (Achat de contrat)	4653	303,00
09-août-05	Semaine no 2005-31	Salaire	3759,69
09-août-05	Semaine no 2005-31	Salaire	604,70
09-août-05	Service de lavage	4654	149,64
09-août-05	Août 2005, Desjardins sécurité financiè	4655	1323,03
09-août-05	1 août 05, Bell	4656	6,74
09-août-05	Petite caisse	4657	138,95
11-août-05	Courrier Frontenac	4658	96,20
11-août-05	ESRI Canada	4659	6211,35
11-août-05	Le Groupe Système Forêt	4660	115,03
11-août-05	Soc. développement économique	4661	110000,00
11-août-05	Der. ver.2005, Tourisme Amiante Inc.	4664	98000,00
12-août-05	Semaine 05-32, Gallant Bryan M.	4665	192,28
12-août-05	Sem 32-05, Rouleau François M.	4666	160,43
22-août-05	Semaine no 2005-32	Salaire	6940,12
22-août-05	Semaine no 2005-32	Salaire	604,70
22-août-05	Août 05, Bell Canada	Prel. 31	310,58
22-août-05	Août 2005, Bell Mobilité	4667	81,12
22-août-05	22 août 05, Roy Marcel M.	4668	74,80
22-août-05	Semaine no 2005-33	Salaire	3721,87
22-août-05	Semaine no 2005-33	Salaire	604,70
24-août-05	739377918390, Pitney Bowes	4669	12,65

29-août-05	Sept 05, Bell Canada	4670	74,71
29-août-05	Nadeau Serge M.(frais déplacement)	4671	103,70
30-août-05	Semaine no 2005-34	Salaire	3761,66
30-août-05	Semaine no 2005-34	Salaire	604,70
31-août-05	Assurance-Groupe	Fin de mois	1303,03
31-août-05	Septembre 05, 2735-5445 Québec inc.	4672	1031,23
			253929,67

Adopté

CM-2005-09-4537

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Jacques Lussier résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

CHRA	7200,00
Courrier Frontenac	316,92
Cyber 3D	328,07
Evimbec Ltee	4443,91
Fournitures et ameubl. du Québec	173,99
Fréchette LGL	2391,71
Gesconel	228,78
Jean-Charles Poulin	13,17
Mégaburo Lessard Inc.	360,66
Numérique technologies	3019,41
Réfrigération Thetford Inc	176,41
	18653,03

Adopté

2.4 État budgétaire au 31 août 2005

L'état budgétaire au 31 août 2005 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

Aucun sujet à traiter à ce point.

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Correspondance

Aucun sujet à traiter à ce point.

2.8 Demande de rencontre

2.8.1 Le Havre

Il est résolu de recevoir les représentants de l'organisme Le Havre lors de la réunion du mois d'octobre.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1 Lieu d'enfouissement sanitaire de Thetford Mines

Les derniers développements dans le dossier portant sur le lieu d'enfouissement sanitaire de Thetford Mines sont transmis aux maires.

3.2 Pipeline et utilisation de terres zonées agricoles

La compagnie Ultramar doit en 2006 se présenter devant la Commission de protection du territoire agricole pour expliquer son projet portant sur les pipelines et l'utilisation de terres zonées agricoles.

3.3 Abattage d'arbres

La cause de la MRC de L'Amiante vs Les Forages André Vachon inc. sera entendue le 5 décembre 2005.

CM-2005-09-4538

3.4 Modifications du schéma d'aménagement

Les municipalités de Disraeli Paroisse, Disraeli Ville, Saint-Joseph-de-Coleraine, Sainte-Praxède, Adstock, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds ont été rencontrées dans le but d'apporter des précisions et des compléments d'information afin de modifier le schéma d'aménagement révisé.

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu majoritairement que la date limite pour recevoir les dossiers des municipalités soit établie le 17 février 2006.

Adopté

CM-2005-09-4539

4. ENGAGEMENT DE PERSONNEL

4.1 Aménagiste et chargé de projet – Plan de gestion des matières résiduelles

Attendu que le schéma d'aménagement révisé est en vigueur;

Attendu que le conseil des maires veut revoir le document en profondeur;

Attendu que cette révision nécessite un budget de temps important de l'aménagiste en poste;

Attendu que la MRC soutient une entente intermunicipale regroupant dix-huit municipalités;

Attendu que les travaux de cette entente intermunicipale nécessitent un budget de temps important de l'aménagiste en poste;

Attendu que la MRC doit gérer le dossier du plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu que ces responsabilités incombent à la MRC ;

Attendu que le temps requis pour la gestion de ces responsabilités nécessitent une demi-tâche de travail;

Attendu que l'aménagiste en poste ne peut accomplir cette fonction dans les conditions actuelles;

Attendu que l'ouverture d'un poste d'aménagiste permettrait de lui confier ces mandats;

Attendu que la personne engagée pour réaliser cette fonction serait affectée à mi-temps au dossier « aménagement »;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'ouvrir un poste d'aménagiste pour combler les tâches précédemment citées.

Ce poste sera comblé à compter du mois de janvier 2006.

Adopté

CM-2005-09-4540

4.2 Secrétaire-réceptionniste sur appel

Attendu que la secrétaire-réceptionniste accomplit des travaux reliés à la mise-à-jour des rôles d'évaluation;

Attendu que la secrétaire-réceptionniste accomplit des travaux reliés à l'entente intermunicipale d'urbanisme ;

Attendu que les travaux de secrétariat nécessitent du personnel à temps plein ;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lussier et résolu unanimement d'ouvrir un poste de réceptionniste sur appel pour combler les tâches précédemment citées.

Ce poste sera comblé à compter du mois de janvier 2006.

Adopté

CM-2005-09-4541

4.3 Inspecteur en évaluation

Attendu que le nombre de visites d'évaluation augmente ;

Attendu que les travaux reliés aux visites d'évaluation ne cessent d'augmenter;

Attendu le contrat avec la Ville de Disraeli ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'ouvrir un poste d'inspecteur en évaluation pour combler les tâches précédemment citées.

Ce poste sera comblé à compter du mois de janvier 2006.

Adopté

5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA QUOTE-PART AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 688.10 du Code municipal, la Municipalité régionale de comté de L'Amiante doit soutenir financièrement un organisme à but non lucratif agissant sur son territoire et ayant pour mission la promotion et le développement économique;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, cet organisme doit être désigné par le gouvernement ;

ATTENDU QUE toute municipalité locale, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, doit contribuer annuellement au soutien de l'organisme visé à l'article 688.10 par le versement d'une somme dont le montant est déterminé par ce règlement ;

ATTENDU QUE ce règlement doit être en vigueur au moment de l'adoption du budget de la M.R.C. de L'Amiante ;

EN CONSÉQUENCE, M. Jacques Lussier donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement sera adopté en vue d'établir, sur la base de la richesse foncière uniformisée, les montants que les municipalités de la M.R.C. de L'Amiante devront déboursier en l'an 2006, pour la quote-part au développement économique qui est de 224 180,00 \$.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire puisque la demande de dispense de lecture est faite et que le projet de règlement sur la quote-part au développement économique 2006 est remise aux maires.

CM-2005-09-4542

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 86 PORTANT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 86 portant sur l'abattage d'arbres.

Adopté

7. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CM-2005-09-4543

7.1 Interventions

Attendu que les municipalités de la MRC de L'Amiante ont reçu le document « schéma de couverture de risques en incendie »;

Attendu que la municipalité de Beaulac-Garthby indique à la MRC de L'Amiante qu'elle retarde à une session ultérieure son choix au niveau de l'intervention afin de permettre la consultation auprès des municipalités environnantes pour tenter d'établir les modalités de la formation d'une éventuelle régie ou entente ;

Attendu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli indique à la MRC de L'Amiante que l'optimisation de l'intervention soit réalisée en régie ;

Attendu que la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur indique à la MRC de L'Amiante qu'elle retarde à une session ultérieure son choix au niveau de l'intervention afin de permettre la consultation auprès des municipalités environnantes pour tenter d'établir les modalités de la formation d'une éventuelle régie;

Attendu que la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine indique à la MRC de L'Amiante qu'elle retarde à une session ultérieure son choix au niveau de l'intervention afin de permettre la consultation auprès des municipalités environnantes pour tenter d'établir les modalités de la formation d'une éventuelle régie ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Praxède indique à la MRC de L'Amiante qu'elle « n'est pas prête à donner son avis sur les décisions relatives au schéma de couverture de risques de la MRC de L'Amiante » ;

Attendu que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce indique à la MRC de L'Amiante que l'optimisation de l'intervention soit réalisée en régie ;

Attendu que la Ville de Thetford Mines, les municipalités de Saint-Adrien-d'Irlande, Irlande, Saint-Jean-de-Brébeuf, East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus et Saint-Pierre-de-Broughton indiquent à la MRC de L'Amiante que l'optimisation de l'intervention soit réalisée localement;

Attendu que la municipalité de Kinnear's Mills indique à la MRC de L'Amiante qu'elle désire attendre d'avoir plus de détails avant de prendre une décision;

Attendu que la municipalité d'Adstock n'adhère à aucun scénario proposé. Celle-ci préférant réaliser les volets intervention par ses propres moyens. Les coûts astronomiques de mise en place est la principale raison ayant motivé la décision tant au niveau de l'intervention que de la prévention ;

Attendu que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds indique à la MRC de L'Amiante que l'optimisation de l'intervention soit réalisée en régie;

Attendu qu'il n'y a pas de consensus dans le secteur « Disraeli » ;

Attendu qu'il doit y avoir des discussions dans le secteur d'East Broughton.

Attendu le contexte électoral ;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu que la MRC de L'Amiante retarde l'adoption du schéma de couverture de risques afin de permettre aux municipalités de compléter leurs consultations d'ici le 31 mars 2006 et de demander une prolongation de délai au gouvernement du Québec.

Il est entendu que les municipalités conçoivent que l'immunité des services de sécurité incendie, prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie, s'appliquera lorsque le schéma de couverture de risques ainsi que le plan de mise en œuvre du schéma seront en vigueur.

Des réunions d'informations à l'intention des conseillers, chefs pompiers seront organisées afin de mieux informer les tenants et aboutissants de ce dossier.

Adopté

CM-2005-09-4544

7.2 Prévention

Attendu que les municipalités de la MRC de L'Amiante ont été consultées sur les options à privilégier dans le schéma de couverture de risques concernant la prévention;

Attendu qu'un large consensus se dégage à l'effet que la prévention soit effectuée au niveau régional ;

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu majoritairement que le volet prévention soit assumé au niveau régional.

Adopté

8. PROCECESSUS D'ÉLECTION - MODIFICATIONS

Il est résolu unanimement de ne pas modifier le processus d'élection.

CM-2005-09-4545

9. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE COLERAINE – INTERNET HAUTE VITESSE

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que la MRC de L'Amiante appuie la Municipalité de Coleraïne dans ses démarches auprès de Bell Canada afin que le service d'internet haute vitesse soit disponible sur son territoire dans les plus brefs délais.

Adopté

CM-2005-09-4546

10. MONT ADSTOCK – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par M. Jacques Lussier et résolu unanimement que la MRC de L'Amiante verse pour l'année 2006, un montant de 25 000,00 \$ sous forme de parts privilégiées à la COOP de Solidarité du Mont Adstock. Cette somme sera distribuée comme suit :

- 12 500,00\$ en avril 2006 et le reste lors de la réception des états financiers de l'activité de financement à être réalisés par l'organisme.

Adopté

CM-2005-09-4547

11. **TAUX DU KILOMÈTRE POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement que la MRC de L'Amiante ajuste son taux du kilomètre à celui du Conseil du trésor du Québec, à compter du 14 septembre 2005. Ces ajustements se feront au fur et à mesure que le Conseil du Trésor procèdera à des modifications.

Adopté

12. **VARIA**

CM-2005-09-4548

12.1 **Plan de gestion des matières résiduelles**

Attendu que le plan de gestion des matières résiduelles est en vigueur ;

Attendu que des actions doivent être incluses dans les budgets des municipalités ;

Attendu le contexte électoral dans lequel la MRC se trouve ;

En conséquence, il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de former le comité responsable de l'administration du plan de gestion des matières résiduelles au mois de novembre prochain.

De plus, le conseil des maires autorise le directeur général à prendre les mesures nécessaires afin d'informer les conseils municipaux des dépenses qu'elles devront inclure dans leurs budgets 2006 en regard du plan de gestion des matières résiduelles.

Adopté

12.2 **Rapport des différents comités**

12.2.1 **Compte rendu GROBEC (Mme Hélène Faucher)**

Pour faire suite aux mises en nomination, les administrateurs seront M. Maurice Vigneault, président, Mme Pauline Gingras, secrétaire-trésorière, M. Louis Charest ainsi que M. Simon Lemieux.

Il y a eu présentation d'un projet à la Conférence régionale des élus (C.R.É.) du Centre du Québec touchant les quatre bassins versants se jetant dans le Centre du Québec soit :

COGEBY : Yamaska, rivière David
COGESAF St-François, rivière aux vaches
COPERNIC Nicolet, rivière St-Ziphrin
GROBEC Bécancour, rivière blanche St-Wenceslas

C'est est un projet de 617,00.00 \$ sur trois ans et la CRÉ du centre du Québec investit 100,000.00/an/3ans et le reste du financement doit être trouvé dans le milieu.

Le Grobec se dotera d'un membership dès cette année. Une lettre sera envoyée avec un feuillet corporatif expliquant le Grobec et sa mission.

12.2.2 Compte rendu COGESAF (Mme Hélène Faucher)

Il y a une nouvelle directrice au Robvq en la personne de Mme Marie-Claude Leclerc. Le ROBVQ a publié un feuillet sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et il est disponible sur le site Internet www.robvq.qc.ca

Robvq rencontre l'UMQ et la FQM pour discuter de la redevance de l'eau et la FQM serait plutôt fermée à l'idée de verser une partie de l'argent des redevances sur l'eau aux organismes de bassin versant.

Il y aura une journée technique de l'eau le 25 novembre à l'université de Sherbrooke avec la collaboration de l'université pour améliorer nos connaissances sur l'eau.

Le Salon de l'environnement du 26 et 27 novembre à l'université de Sherbrooke organisé par 8 organismes porteurs. La Présidente d'honneur sera Mme Pascale Bussièrès et le Président d'honneur sera M. Jean-Claude Thibeault, Président fondateur du Rappel.

12.2.3 Compte rendu de la table d'harmonisation du Parc National de Frontenac (Mme Hélène Faucher)

Il y a eu légère diminution des activités éducatives dû à la trop belle température et la chaleur. Et Il y a une augmentation des activités commerciales. Les activités sont prolongées jusqu'à L'action de Grâces.

Le parc National a investi dans la publicité extra régionale pour aller chercher une nouvelle clientèle au mois d'août et au début septembre dans notre région et pour inviter la population à découvrir le parc avec le chemin des artisans. Pour une première expérience cette année à la capitainerie, les fins de semaine du 24, 25 septembre et le 1^{er} et 2 octobre prochains seront des journées portes ouvertes.

12.2.4 Compte rendu du Mont Adstock (Mme Hélène Faucher)

Le nouveau directeur général en la personne de M. François Gosselin.

La coopérative doit investir plusieurs milliers de dollars pour réparer les pompes dans le but de produire de la neige l'hiver prochain.

Au conseil d'administration nous espérons que Dame Nature soit de notre côté pour maintenir l'offre de service à la population de la région et de l'extérieur.

12.2.5 Don à la Croix-Rouge (M. Normand Laliberté)

M. Laliberté intervient pour inciter les municipalités à continuer de faire des dons à la Croix Rouge.

12.2.6 Souper bénéfice de Tourisme-Amiante (M. Normand Laliberté)

M. Laliberté informe le conseil des maires de l'activité du souper bénéfice de Tourisme-Amiante qui se tiendra le 15 octobre prochain.

13. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi le 12 octobre 2005.

CM-2005-09-4549

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Hélène Faucher et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

**MARCEL ROY
PRÉFET**

**SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation de dépenses des résolutions numéros CM-2005-09-4536 et CM-2005-09-4537.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général